

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1983 B 70131 Numéro SIREN : 328 540 026 Nom ou dénomination : A.P.F VOLAILLES

Ce dépôt a été enregistré le 28/04/2021 sous le numéro de dépôt B2021/003819

19

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 235 RUE JOSEPH CUGNOT		26780 CHATEAUNEUF DU RHONE	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 32854002600023		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 31/12/2020	
		N-1 31/12/2019	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Stocks :		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cagid Group

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLES

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :9...605.....)	DA	9 605	9 605
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 326	1 326
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	652 082	621 361
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	60 066	60 721
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	723 079	693 013
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	234 974	306 678
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	15 801	15 801
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	200 987	168 031
	Dettes fiscales et sociales	DY	42 907	32 006
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	4 475	3 990
		EB		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EC	499 145	526 508
	TOTAL (IV)	ED		
	Ecart de conversion passif * (V)	EE	1 222 224	1 219 521
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	{ Ecart de réévaluation libre	ID		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	337 106	291 600
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLES

Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	2 069 925	FB	236 434	FC	2 306 358	2 317 250	
	Production vendue	}	biens*	FD	FE	FF			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 069 925	FK	236 434	FL	2 306 358	2 317 250	
	Production stockée*						FM		
	Production immobilisée*						FN		
	Subventions d'exploitation						FO	1 250	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)						FP	11 227	1 381
	Autres produits (1) (11)						FQ	0	0
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 318 835	2 318 631
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 824 500	1 853 547	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	1 442	350	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	5 208	3 127	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(497)	1 095	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	60 257	54 941	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	16 409	13 463	
	Salaires et traitements*					FY	212 130	195 444	
	Charges sociales (10)					FZ	72 182	63 840	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	}	- dotations aux amortissements*		GA	40 837	42 206	
				- dotations aux provisions		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	311	10 578
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	9 218	761	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 241 997	2 239 351
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	76 839	79 281
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
		Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	467	620	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	467	620
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 116	2 670	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	2 116	2 670
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 649)	(2 050)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	75 190	77 230	

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLES

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	6 520		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	6 520		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	90		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	5 529		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	5 619		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	901		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	16 025	16 509	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 325 822	2 319 251	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 265 756	2 258 530	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	60 066	60 721	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP			
	{ - Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	2 011	1 097	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	32 163	28 316	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 5 598 obligatoires A9 26 565				
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 dont cotisations Madelin A7				
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
CESSIONS D'ACTIF		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
		5 529		6 520	
AMENDES		90			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLES

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	6 969	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG	90 000	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	458 909	KK		KL	12 000	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP	28 789	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS	27 215	KT		KU	6 000		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KV		KW		KX			
		Matériel de transport *			KY	121 841	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	6 319	LC		LD			
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes			LK		LL		LM				
				LN	733 073	LO		LP	18 000			
	TOTAL III											
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières						1T	5 720	1U		1V		
TOTAL IV						LQ	5 720	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	745 762	ØH		ØJ	18 000	

CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
		1		2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CO		DO		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV		LW	6 969	IX	6 969		
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY	90 000	LZ	90 000		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	470 909	MC	470 909	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH	28 789	MI	28 789	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	2 300	MK	30 915	ML	30 915		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	121 841	MR	121 841	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS		MT	6 319	MU	6 319	
	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III	IY		NG	2 300	NH	748 773	NI	748 773		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW		
		Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ		
		Autres titres immobilisés	II		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	5 520	2F	200	2G	200		
TOTAL IV		I3		NJ	5 520	NK	200	2H	200		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	7 820	ØL	755 942	ØM	755 942		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

Cabinet Gilles DEVES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLES

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	6 902	PF	50	PG		PH	6 952
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	34 575	PN	23 005	PO		PQ	57 580
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	4 108	PW	2 912	PX		PY	7 020
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	25 261	QA	1 359	QB	2 291	QC	24 329
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	97 334	QI	12 345	QJ		QK	109 679
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 947	QM	1 166	QN		QO	4 113
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	164 225	QV	40 787	QW	2 291	QX	202 721
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ON	171 127	OP	40 837	OQ	2 291	OR	209 672

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice								
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel										
Frais établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6								
TOTAL I																						
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1								
TOTAL II																						
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8								
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6								
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4								
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2								
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9								
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7								
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5								
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3								
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1								
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8								
Frais d'acquisition de titres de participations		NL							NM							NO						
TOTAL IV																						
Total général (I+II+III+IV)		NP			NQ			NR			NS			NT			NU			NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW					Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY					Total général non ventilé (NW - NY)		NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

Cabinet Gilles DEVES

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLES

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	20 729	6U	311
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	
	TOTAL III	7B	20 729	TY	311
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	20 729	UB	311
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	311	UF
		- financières	UG		UH
		- exceptionnelles	UJ		UK

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLES

Néant ☐ *

EXEMPLE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT	200	UV	200	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	12 474		12 474					
	Autres créances clients	UX	197 924		197 924					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI								
	Personnel et comptes rattachés	UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	787		787				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 954		1 954				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP							
	Groupe et associés (2)	VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR								
	Charges constatées d'avance	VS	1 091		1 091					
	TOTAUX		VT	214 431	VU	214 431	VV			
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y										
	7Z										
Autres emprunts obligataires (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	66		66						
	à plus de 1 an à l'origine	VH	234 908		72 869		162 039				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	200 987		200 987						
Personnel et comptes rattachés		8C	11 112		11 112						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	25 783		25 783						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 000		1 000						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5 012		5 012						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	15 801		15 801						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 475		4 475						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	499 145	VZ	337 106		162 039				
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	71 684	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLES

Néant ☐ *

Exercice N, clos le :

3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 0

I. RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés				
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX
	Amendes et pénalités	WJ	90	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
------------	--	----	--	--	----	--

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)			
		- imposées au taux de 0 %			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme			
		- Plus-values soumises au régime des fusions			

Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

TOTAL I

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *

Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)				
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)				
		- imposées aux taux de 19 %				
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				
		- imputées sur les déficits antérieurs				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					
	Régime des sociétés mères et des filiales *					
Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A		)
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						

Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.

Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *				
	Entreprises nouvelles (repense d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB
				Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
Abattement sur le bénéfice et exonérations *				Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA
				Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC
				Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC

Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Créance dérogée par le report en arrière du déficit	ZI	
---	--	----	--	---	----	--

Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	74 931
	déficit (II moins I)		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	74 931

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise :

SARL APF VOLAILLES

31/12/2020

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLES

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)

K4

Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)

K5

Déficits reportables (différence K4 - K5)

K6

Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)

YJ

Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)

YK

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice

ZT

14 747

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

YN

YO

à reporter au tableau 2058-A :

↓
ligne W1↓
ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction

Montant au début de l'exercice

Imputations

Montant net à la
fin de l'exercice

L1

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLES										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	60 721		- Autres réserves	ZD	30 721				
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE	30 000				
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	60 721		Report à nouveau	ZG					
				TOTAL II				ZH	60 721		
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N :										Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	7 112	5 727				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	53 144	49 214				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	60 257	54 941				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	2 639	2 352				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			YZ	13 770	11 111				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	16 409	13 463				
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	127 050	127 449				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				VZ	114 513	111 808				
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019)*				OB	133 083					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP									
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)										
DIVERS	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH						
	- Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA									
RÉGIME DE GROUPE*	Plus-values à 15 %	JK				Plus-values à 0 %	JL				
	Plus-values à 19 %	JM				Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD				Plus-values à 15 %	JN				
	Plus-values à 19 %	JP				Plus-values à 0 %	JO				
	Imputations	JF									
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH				N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLES

Néant		*
-------	--	---

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1	TRANSPALETTE ELEC	2 300		2 291		9
	2	AVANCE LIVREUR JE	100				100
	3	COMPL AVANCE CLER	20				20
	4	DEPOT GARANTIE CO	5 400				5 400
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
					19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	1 000	991	991				
	2	100	(100)	(100)				
	3	20	(20)	(20)				
	4	5 400						
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)			871				
CADRE B plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)								
CADRE C autres plus-value taxable à 19 % ⑪)								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLES

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLESNéant ☒ *Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ☐ ou 12,8 % ☐.Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ☐.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ☐.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3		
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les
exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLES

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLES		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	6
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 306 358	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	991	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	2 307 350	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	0	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	1 250	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	2 011	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	3 261	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	ON	1 829 709	
Variation négative des stocks	OQ	945	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	60 257	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	9 218	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	1 900 128	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	410 483	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	SA	410 483	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	2 307 350	Effectifs au sens de la CVAE *
			EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	01/01/2020	
		31/12/2020	
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 3 2 8 5 4 0 0 2 6 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL APF VOLAILLES

ADRESSE (voie) 235 RUE JOSEPH CUGNOT ZA DE L ETANG

CODE POSTAL 26780 VILLE CHATEAUNEUF DU RHONE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 105

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LORES PIEDRA Prénom(s) IGNACIO

Nom marital % de détention 90,48 Nb de parts ou actions 95

Naissance : Date 260862 N° Département 99 Commune NIJAR Pays ES

Adresse : N° 38 Voie AVENUE DU VALENCE

Code postal 26120 Commune CHABEUIL Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE

SOMMAIRE

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			1 091.41
31/12/2020 EX CCA FOURN BUREAU	46.56		
31/12/2020 EX CCA FOURN ENTRETEN	153.39		
31/12/2020 EX CCA FOURN INFORMATIQUE	39.28		
31/12/2020 EX CCA MARCHANDISE POULET + PINT	810.72		
31/12/2020 EX CCA EDF ABON 01/21	41.46		
COMPTES DE PASSIF			
16884000 INTERETS COURUS S'EMPRUNT			66.17
31/12/2020 OD Total I.C. au 31/12/2020		66.17	
42820000 DETTES PROVISIO.POUR CONGES			11 111.67
31/12/2020 EX Provisions pour congés payés		11 111.67	
43820000 CHARGES SUR PROVISION CP			3 635.76
31/12/2020 EX Provisions pour congés payés		3 635.76	
43860000 CHARGES A PAYER ORG.SOCIAL			6 047.00
31/12/2020 EX CAP COT TNS 31/12/2020		2 016.00	
31/12/2020 EX CAP COT TNS 31/12/2020		1 624.00	
31/12/2020 EX CAP COT TNS 31/12/2020		2 407.00	
44860000 ETAT CHARGES A PAYER			4 909.27
01/01/2020 EX EXT CAP SOLDE CVAE 2019	275.00		
01/01/2020 EX EXT CAP COT TNS 31/12/2019	140.00		
01/01/2020 EX EXT CAP COT TNS 31/12/2019	59.00		
31/12/2020 OD ANNUL OD TA 2019 (ERREUR)		109.00	
31/12/2020 OD ACCOMPTE TA 2020	109.00		
31/12/2020 BL Reprise balance 31/12/20		2 181.72	
31/12/2020 EX CAP COT TNS 31/12/2020		853.00	
31/12/2020 EX CAP TA 12/2020		73.34	
31/12/2020 EX CAP FC 12/2020		226.21	
31/12/2020 EX CAP SOLDE CVAE 2020		50.00	
31/12/2020 EX CAP COT TNS 31/12/2020		1 999.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
46860000 DIVERS CHARGES A PAYER			4 402.20
31/12/2020 EX CAP DEVES RS 4°TR 20		414.00	
31/12/2020 EX CAP COJUFI AGO 2020		654.00	
31/12/2020 EX CAP EDF 25/12-31/12		35.16	
31/12/2020 EX CAP EAU 13/10-31/12		62.04	
31/12/2020 EX CAP DEVES BILAN 2020 + IR		2 700.00	
31/12/2020 EX CAP APRIL LORES 4T20		537.00	
46864000 CHARGE A PAYER ASSURANCE PRET			72.95
31/12/2020 OD Total assurance au 31/12/2020		72.95	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 AMENDES			90.00
31/12/2020 BL Reprise balance 31/12/20	90.00		
67520000 VAL.COMPT.DES ELTS ACTIF CEDES			8.82
31/12/2020 OD Cession / Rebut au 31/12/2020	8.82		
67560000 VALEUR DES IMMOB FINANCIERES			5 520.00
31/12/2020 OD Cession / Rebut au 31/12/2020	5 400.00		
31/12/2020 OD Cession / Rebut au 31/12/2020	120.00		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77520000 PDTS DE CESSION IMMO			6 520.00
01/07/2020 DE CESSION TRANSPALETTE JUNGHEIN		1 000.00	
31/12/2020 OD RBT AGGLO MONTEILIMAR CAUTION		5 400.00	
31/12/2020 OD RBT AVANCE JEREMY CLERC		120.00	



Gerant: LORES PIEDRA
IGNACIO

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

01012020

et de la

31122020

Régime d'imposition

Régime normal

X

Formes de l'impôt sur le revenu, art. 206 (entreprises de transport maritime), cocher la case

Désignation de la société:

Adresse du siège social:

SARL APF VOLAILLES

235 RUE JOSEPH CUGNOT
ZA DE L'ETANG
26780 CHATEAUNEUF DU RHONE

SIRET 3 2 8 5 4 0 0 2 6 0 0 0 2 3

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

Activités exercées

Comm.de détail alimentaire / éventaires & m Si vous avez changé d'activité, cochez la case

1 Résultat fiscal (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31% 0 Bénéfice imposable à 28% 36 811 Déficit
Bénéfice imposable à 15% 38 120 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Pôle de compétitivité, art. 44 undecies

Entreprises nouvelles, art 44 septies

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A

Autres dispositifs

Société d'investissement immobilier cotée

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom

NIF

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom

NIF

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

x

NON

Si oui, indication du logiciel utilisé

CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Cabinet Gilles DEVES
26 rue Paul Sabatier
BP 41
26700 PIERRELATTE Cedex

Tél:

Nom et adresse du conseil

Tél:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

Date: 01/02/2021

Lieu

CHATEAUNEUF DU RHONE

Qualité et nom du signataire:

Gérant

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

Signature

LORES PIEDRA IGNACIO

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

DISTRIBUTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	30 000	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	e		
	f		
	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)		30 000

SOMMES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	
1	2	3	4	5	6	7	8
M LORES PIEDRA IGNACIO 38 AVENUE DU VALENCE 26120 CHABEUIL	95	2020	72 000				
Mme CADET ANNICK 38 AVENUE DE VALENCE 26120 CHABEUIL	10	2020					

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

DISTRIBUTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
PLUS VALUES		MOINS VALUES A LONG TERME	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

A.P.F. VOLAILLES
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 9 605 euros
Siège Social : 235 RUE JOSEPH CUGNOT
ZA DE L'ETANG
26780 CHATEAUNEUF DU RHONE

Gérant : LORES PIEDRA
IGNACIO

RCS ROMANS 328 540 026

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 1^{er} AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un,

Le premier avril
à dix huit heures

Au siège social, à CHATEAUNEUF DU RHONE

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée A.P.F. VOLAILLES au capital de 9 605 euros, divisé en 105 parts sociales de 91,47 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle sur convocation de la Gérance.

Sont présents :

Monsieur LORES - PIEDRA Ignacio possédant 95 parts.

Madame LORES - PIEDRA Annick possédant 10 parts

Le total des parts présentes est de 105 parts.

Tous les associés étant présents, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

La réunion est présidée par Monsieur LORES - PIEDRA Ignacio, Gérant associé.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Gérance sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- Rapport de la Gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce.
- Approbation desdits comptes et conventions ; quitus à la Gérance.
- Approbation des charges et dépenses non déductibles.
- Affectation des résultats.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2020.
- Le rapport de gestion et le rapport spécial de la Gérance.
- Le texte des résolutions proposées.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article R. 223-18 du Code de Commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la Gérance.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 60 066 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

La collectivité des associés prend note qu'il n'existe aucune réintégration de dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts dans les comptes annuels tels qu'ils lui sont présentés.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 60 066 euros :

Bénéfice de l'exercice	60 066 euros
------------------------	--------------

Formant un bénéfice distribuable de	60 066 euros
-------------------------------------	--------------

A titre de dividendes bruts aux associés	30 000 euros
--	--------------

Correspondant à un dividende net de	29 560 euros
-------------------------------------	--------------

et aux contributions sociales (CSG, CRDS, Prélèvements sociaux) prélevées à la source pour	440 euros
--	-----------

Soit un dividende brut imposable de 285.71 euros et un dividende net de contributions et prélèvements sociaux de 281.52 euros pour chacune des 105 parts sociales composant le capital.

Ce dividende est éligible, le cas échéant, à l'abattement prévu par l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 1^{er} avril 2021.

Solde
A la réserve ordinaire.

30 066 euros

Compte tenu de ces affectations et distributions, les capitaux propres de la société sont de 693 079 euros.

Conformément à la Loi, la collectivité des associés reconnaît en outre qu'au titre des trois derniers exercices il a été distribué les dividendes des suivants :

Exercice	Dividendes	Dividendes éligibles à l'abattement	Dividendes non éligibles à l'abattement	Dividendes soumis au Prélèvement Forfaitaire Libératoire
2017	Néant			
2018	30 000 euros	30 000 euros	Néant	30 000 euros
2019	30 000 euros	30 000 euros	Néant	30 000 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur l'unique convention mentionnée dans ce rapport est atteint, déclare approuver ladite convention.

L'unique convention, soumise à un vote auquel n'a pas pris part l'associé intéressé, conformément à la Loi, a été approuvée à l'unanimité des autres associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix-neuf heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Gérant ainsi que par tous les associés présents, après lecture.

Monsieur LORES - PIEDRA Ignacio
Gérant associé

Madame LORES - PIEDRA Annick
Associée

